

Des conditions irrévocables

07-12-2019

"Le comité central national de grève et les majoritaires du bureau de la C.G.T., réunis, hier, à 17 heures, pour « tenir et vaincre, si l'on en croit les termes de leur dernier communiqué, ont brusquement donné l'ordre de reprise générale du travail dès ce matin. Ainsi va prendre fin, après trois semaines de grèves, une agitation dont les semaines à venir nous feront éprouver à quel point elle a été préjudiciable aux conditions générales de vie et aux chances de redressement du pays. [...] Après n'avoir pu réussir à généraliser les conflits et après quelques échecs marquants — Citroën, P.T.T.; S.N.C.F., fonctionnaires, métro, — le comité central de grève a voulu éviter que sa défaite n'apparaisse chaque jour davantage plus flagrante. Il a lancé l'ordre de reprise du travail, le lendemain même de l'entretien où le gouvernement avait posé des conditions irrévocables. Ainsi, dans la mesure où le gouvernement venait de faire preuve de fermeté, la volte-face aussi soudaine du comité de grève fait perdre la face aux majoritaires et dirigeants communistes de la C.G.T. [...] Reste à dégager les incidences gouvernementales de la situation économique aggravée par les conflits sociaux. On peut penser que le gouvernement va être conduit à prendre des mesures rigoureuses pour tenter de résoudre les difficultés financières et économiques. La majorité actuelle est-elle suffisamment cohérente pour amener l'ensemble du pays à consentir de nouveaux et indispensables sacrifices ? Telle est la question qui va se poser à plus ou moins brève échéance."

Combat, organe du Mouvement de libération française, 10 décembre 1947

Jean-Jacques Salomon

palia@editionsdupalio.fr